Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260610-COM202665-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 juin 2026 à 19 heures
Membres en exercice : 15 – membres présents : 12
Date de convocation : 6 juin 2026

Le dix juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire., Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Patrick GUILLOUX, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Anna MERCIER, Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX, Nelly ROPARS, Ludivine GEORGELIN

Absents, excusés :

- Sylvie MARIGAULT, qui donne pouvoir à Patrick GUILLOUX
- Maxime TIREL, qui donne pouvoir

Absente : Nolwenn BOHEC

Secrétaire de séance : Ludivine GEORGELIN

202665 - Financement RASED

Morgane BROUDER, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que, dans une perspective de prévention et d'aide aux élèves de l'enseignement du 1er degré (maternelle et élémentaire) présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école, un Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés (RASED) a été créé sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord. Il est basé à l'école de Belle Isle En Terre pour le soutien psychologique et à l'école de Plouaret pour le soutien pédagogique.

Les dépenses engagées par les communes qui accueillent le RASED sont le matériel psychologique et la mise en disposition de locaux. Aussi, ces charges sont refacturées aux communes de la circonscription de Guingamp Nord, à hauteur de 1 euro par enfant inscrit à l'école. Les effectifs concernés par l'école sont fournis par la circonscription. Pour l'année scolaire en cours, 69 enfants sont inscrits à l'école primaire. Les conventions, établies par les communes de Plouaret et Belle Isle En Terre, sont établies pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **VALIDE** sa participation soit 69 euros pour les communes de Plouaret et Belle Isle En Terre
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN
Présidente

Ludivine GEORGELIN
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 15 juin 2026
Et publication ou notification le 15 juin 2026

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22 (Côtes-d'Armor)